



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-03625**

DE : **M. OUELLETTE (WINNIPEG-CENTRE)**

DATE : **LE 6 MAI 2019**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **ANDY FILLMORE**

---

Réponse du ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Patrimoine canadien**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Le gouvernement souhaite remercier les pétitionnaires qui ont demandé la modification des Armoiries du Canada afin d'y inclure une représentation des peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) en tant que cofondateurs du Canada. Le ministère du Patrimoine canadien est déterminé à entretenir un dialogue continu avec les représentants des collectivités et des organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin d'obtenir leur point de vue, leurs conseils et leurs recommandations sur la bonne utilisation des symboles autochtones dans les documents du gouvernement du Canada, principalement à des fins éducatives et promotionnelles.

Les Armoiries du Canada contiennent des éléments qui représentent le patrimoine et l'identité du pays tels qu'on les percevait au début du XXe siècle – par exemple, la couronne du souverain, le lion, la licorne et les emblèmes floraux de la France et de la Grande-Bretagne. Les trois feuilles d'érable reliées par une même tige représentent les peuples du Canada, à savoir les colons anglais, les colons français et les peuples autochtones.

L'emploi des feuilles d'érable au fil du temps, telles qu'elles apparaissent dans les armoiries, a évolué pour donner une feuille d'érable rouge, puissant symbole qui apparaît sur le drapeau national du

Canada et qui représente tous les Canadiens et les valeurs que nous partageons fièrement en tant que nation.

Réviser les armoiries du Canada afin d'inclure une représentation des peuples autochtones en tant que cofondateurs du Canada nécessiterait un engagement significatif des peuples autochtones, dans le cadre d'un processus exhaustif supervisé par l'Autorité héraldique du Canada, avec le soutien continu du gouvernement. Une période de temps suffisante devrait être consacrée à l'analyse de ce projet, afin d'en examiner les implications de la manière la plus respectueuse et la plus complète.

Le gouvernement reconnaît la contribution inestimable des peuples autochtones dans la création de notre pays et il leur en est reconnaissant. Il reste déterminé à faire progresser la réconciliation et à nouer de nouvelles relations avec les peuples autochtones, dans la collaboration et le respect.